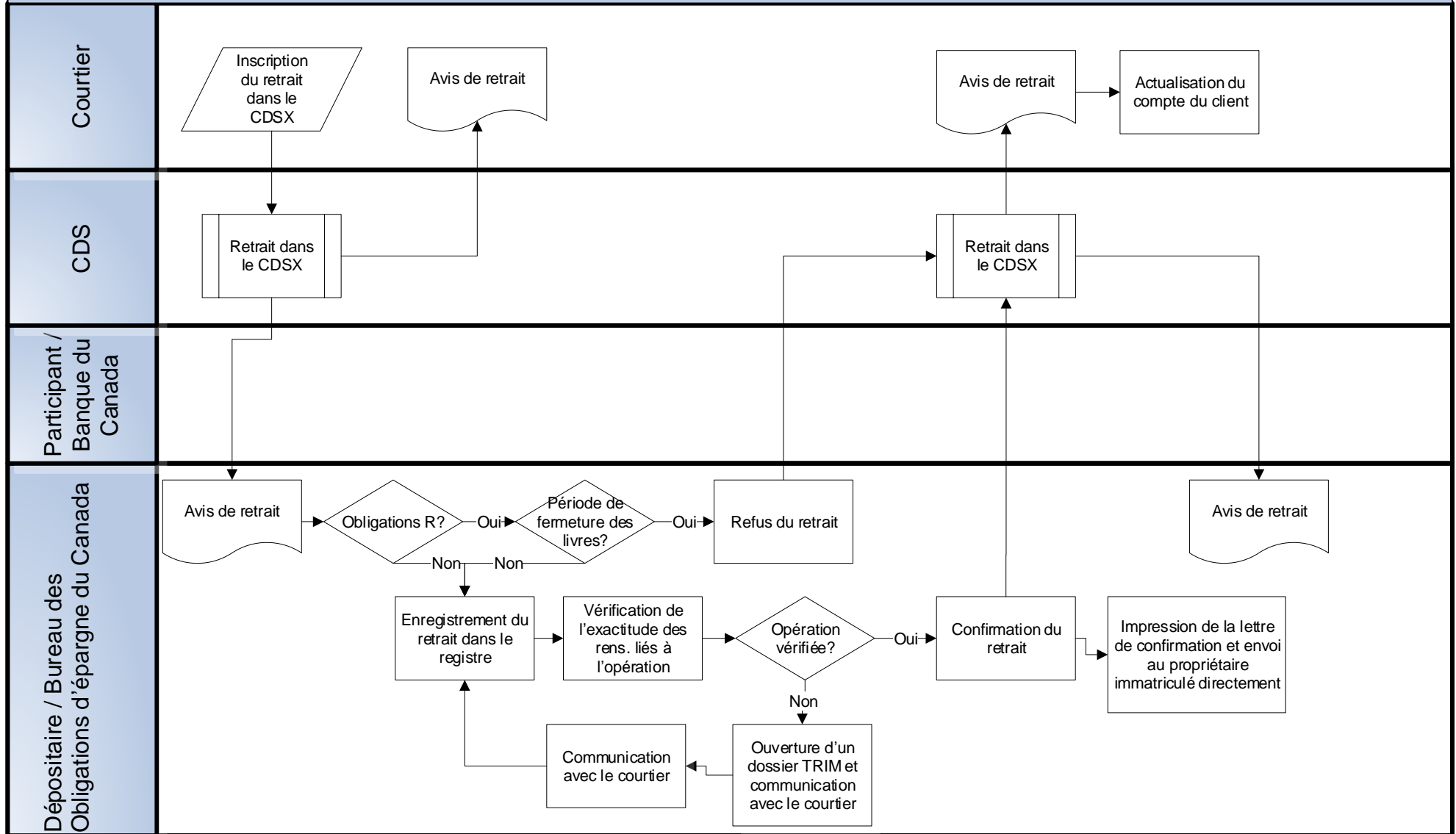


## Retraits dans le système CDSX – OEC et OPC (avec ou sans certificat)

**Message important :** À partir de l'émission de novembre 2008 (S114 et P064), les OEC et les OPC ne sont plus admissibles au retrait physique par l'intermédiaire de la CDS. Les modalités relatives aux titres ont été mises à jour pour tenir compte de ce changement. Les obligations de toutes les émissions antérieures à novembre 2008 continuent d'être admissibles au retrait, mais ne seront pas remplacées par un certificat papier.



Le dépositaire refuse les demandes de retrait liées aux obligations « R » qu'il reçoit pendant la période de fermeture des livres concernés. Un délai de traitement de 30 jours est nécessaire pour actualiser le compte du client. Si vous effectuez un retrait par erreur, faites-le annuler en composant le 1 613 782-7709.